

Le magazine des habitants de

Nieul **sur** Mer

LA VILLE QUI NOUS RASSEMBLE - N°45 DÉCEMBRE 2018

➤ PAGE 10

Les bacs à marée :
les services en ont eu l'idée,
à vous de les utiliser !



4-5 • Dossier
Bilan de l'année 2018

8 • Prévention
Le Plan Communal
de Sauvegarde

SOMMAIRE



En couverture :

Les agents du PRE : Ludovic Bourdon, Marie-Noëlle Matéo, Nathalie Bourdilleau, Michèle Picherit, Fabrice Texier, Jean-Baptiste Champy, Stéphane Baldy, Adrien Godu-Allain en compagnie du Maire et de l'adjoint à l'Environnement, Marc Maigné.

3 En bref

L'actualité en synthèse

4-5 LE DOSSIER Bilan de l'année 2018

6 Culture

Pas de Fête des Arts sans accueillants

7 Associations

L'incroyable aventure du FrePat

8-9 Prévention

Le plan de sauvegarde communal

10 Entre nous

Des bacs à marée sur le littoral

11 Démocratie

2019, année électorale

12 Agenda



Facebook.com/mairiedenieulsurmer

Mairie - BP 50013 - 17137 Nieul-sur-Mer
mairie@nieul-sur-mer.fr • Tél. : 05 46 37 40 10
Directeur de la publication : Henri Lambert
Rédactrice en chef : Nancy Henry, DGS

Maquette : Peuplades • Photos : Service Communication, J.P. Ouvrard • Impression : Imprimerie Rochelaise • Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, 10-31-1240. Tirage 3 200 exemplaires
• Dépôt 4^{ème} trimestre 2018.



nieul-sur-mer.fr

Flashez pour visionner les anciens numéros ou pour en savoir plus sur la Commune

ÉDITO

L'entretien de la commune dans son ensemble n'est pas une chose simple mais nous savons que pour vous comme pour nous, le maintien d'un cadre de vie agréable est une priorité.

C'est d'ailleurs l'un des éléments qui caractérise notre commune : son cadre de vie, son calme, sa position entre Terre et Mer.

C'est un combat quotidien à mener sur les 11 km² de la commune : ramasser les déchets, les déjections, retirer les dépôts sauvages en tout genre, entretenir les trottoirs... Si malheureusement il y aura toujours des gens sans gêne et peu respectueux, nous constatons que très majoritairement les habitants participent à cet effort collectif et respectent le domaine public. Je tiens à les en remercier vivement.

Parce qu'il est plus judicieux et plus utile de dépenser le denier public à l'entretien et à la réfection des trottoirs et des voiries plutôt que de le gaspiller à ramasser des déchets. Entretenir et refaire les chaussées il en est beaucoup question à Nieul, compte tenu de l'ancienneté de certains quartiers.

Cette année la priorité a été donnée au secteur de Lauzières. C'est un chantier long et particulièrement complexe qui s'étale sur une année et occasionne de multiples désagréments pour les habitants et les restaurateurs du port. Nous en sommes conscients mais cette gêne temporaire est « pour la bonne cause ». Aussi, nous invitons chacun et chacune d'entre vous à la patience et au fair-play en respectant les limitations de vitesse en place et en adaptant votre conduite.

Il en est ainsi des villes actives : elles bougent et vivent souvent au gré des travaux et des aménagements publics ; une preuve de plus de la vitalité de notre commune.

Je vous souhaite d'excellentes
fêtes de fin d'année et
vous souhaite le meilleur pour
2019

Henri Lambert



Le maire et Annie Grizon, adjointe à la Culture, en compagnie de M. Juteau, à gauche, et de M. Jean-Paul Picard, au centre, lequel a offert une toile de G. Charloiseau à la commune suite à la Fête des Arts 2018.



LES NOUVEAUX NIEULAIS

La désormais traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux Nieulais s'est déroulée le 19 octobre dernier. Le recensement régulier effectué par les services administratifs de la mairie tout au long de l'année a permis d'inviter 73 nouvelles familles. 47 ont répondu présentes ; elles ont été accueillies en mairie par le Maire qui a fait une présentation de la commune, de son cadre de vie et de ses grands axes de développement. Chaque famille a reçu une pochette contenant de la documentation de la ville et de la CDA. Ensuite chacun a pu échanger avec les élus présents autour d'un verre de l'amitié permettant ainsi d'aborder des sujets divers et variés comme l'enfance-jeunesse, l'environnement, la voirie, la culture, la vie associative, l'action sociale...

Sachez-le ! Si vous êtes arrivés à Nieul après cette date ou bien si vous n'avez pas pu venir cette année, faites-vous connaître en mairie pour être invités à la saison prochaine.

+ | **Rens. Mairie : 05 46 37 40 10 ou mairie@nieul-sur-mer.fr**

LE CHIFFRE

111 118

C'est le nombre de KWh économisés par la commune en une année grâce à l'extinction de l'éclairage nocturne

C'EST DÉCIDÉ !

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la mise en place d'une convention de bénévolat entre elle et les bénévoles intervenant à la bibliothèque, à l'accueil de loisirs... Un document qui permet de mieux encadrer les missions des bénévoles et mieux les protéger.



Atelier de marche nordique avec l'association Nieul Air Pur.

LA JOURNÉE DES SENIORS

Le 11 octobre dernier, le Centre Communal d'Action Sociale proposait une journée consacrée au thème des seniors et de leurs loisirs. Bon nombre d'associations nieulaises ayant répondu présentes pour participer à cette rencontre, le thème du loisir fut dès lors décliné sous ses aspects les plus traditionnels tels que le sport ou encore la culture mais également au travers de tous les bénévoles qui s'investissent dans l'action humanitaire ou caritative. Une belle journée d'échanges et de rencontres.

ENTRE NOUS

l'accueil de loisirs fait le plein !

92 C'est le nombre d'enfants atteint au plus fort à l'accueil de loisirs. La fréquentation est en hausse et la commune adapte ses moyens pour accueillir tous les enfants lors des mercredis et des vacances, sans jamais refuser personne.

À l'occasion de la commémoration du 11 novembre dernier, la commune a organisé une cérémonie particulière à laquelle une foule exceptionnelle a assisté. Environ 150 personnes étaient présentes place de la Liberté. La cérémonie a en outre été marquée par la présence de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, une première à Nieul !



Un tarif a été instauré par le Conseil municipal en septembre permettant ainsi de vendre au prix de 1 euro les livres d'occasion issus du désherbage de la bibliothèque municipale.

+ | **Rens. Bibliothèque : 05 46 37 39 18**

BILAN DE L'ANNÉE 2018

L'année 2018 s'achève et l'heure du bilan a sonné pour les services et les commissions. Entre les projets aboutis et ceux lancés dans l'année, entre les dossiers préparés et les multiples imprévus, l'année fut plus que remplie. Bilan en synthèse.

La commission Enfance Jeunesse

2018 fut une année riche de modifications et projets !

Les principales modifications portent sur l'arrêt des TAP et le retour à la semaine de quatre jours après consultations des acteurs et partenaires de l'éducation de vos enfants. Cette décision collégiale a entraîné une nouvelle réflexion sur les contenus des activités proposées sur les temps périscolaires.

Projet phare de 2018, le nouveau "Projet Éducatif Local" détermine nos ambitions pour les trois années à venir : être au plus près des attentes des enfants, jeunes et familles de la commune en apportant de la cohérence entre les différents temps et espaces socio éducatifs de nos jeunes Nieulais. Ce nouveau PEL présente 53 actions dont 25 nouvelles qui vont être mises en place progressivement.

> **Veiller à l'intégration de tous**, lutter contre les inégalités, rendre les jeunes acteurs de projets citoyens, bien vivre ensemble sur la commune, autant d'objectifs qui animent élus et professionnels au quotidien.



• Pique-nique dans le parc pour l'accueil de loisirs.



• Des jeux adaptés aux enfants jusqu'à 6 ans ont été installés à l'ALSH à la place de l'ancienne structure.

La commission Bâtiments

La valorisation énergétique des bâtiments communaux est un marqueur important dans le projet de l'équipe municipale.

C'est dans ce cadre que les travaux de couverture de l'Espace Michel Crépeau ont été menés en substituant l'ancienne toiture tuilée des années 80 par un complexe bac acier isolant et performant apte à recevoir le cas échéant, dans une deuxième phase, des panneaux photovoltaïques. Ce chantier d'un budget de 180 000 € a présenté quelques difficultés l'été dernier suite à la défaillance d'une entreprise. Il sera mené à son terme en juin/juillet 2019.

Le périmètre de la délégation bâtiments concerne le patrimoine bâti mais aussi ce qui se situe en périphérie hormis les voiries. Par exemple, le guidage des malvoyants a été réalisé depuis les bâtiments de la mairie jusqu'à la rue la plus proche avec un éclairage nocturne spécifique dans le cadre du programme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, des travaux ont été menés pour rénover des aires de jeux et changer la structure de jeux de l'accueil de loisirs et de l'école maternelle. Le respect des normes de plus en plus draconiennes a imposé ce changement.

> **Être prêt dans nos écoles pour offrir le service attendu** est une volonté constante de la commission, soucieuse à travers les projets d'urbanisme de répondre à l'arrivée de ménages jeunes avec enfants et donc à la perspective d'ouvrir de nouvelles classes. Cet effort a représenté 30% du budget de la commission en 2018 soit plus de 110 000 euros.

La commission Affaires sociales

Tout au long de l'année, le Centre Communal d'Action Sociale a œuvré pour mettre en place des actions liées à l'emploi.

Tout d'abord en créant des échanges entre les professionnels de l'emploi puis en mettant en place des petits déjeuners de l'emploi sur la commune.

> **Nous avons également facilité la prise en charge des personnes âgées** en privilégiant le maintien à domicile et par la création d'une journée seniors sur le thème des loisirs dans l'objectif de favoriser les échanges et de lutter contre l'isolement et la solitude de nos aînés.



• Les « petits déjeuners de l'emploi », une initiative du CCAS pour aider les habitants au retour à l'emploi sur la commune.



• 2018 et 2019 : deux années marquées par d'imposants travaux à Lauzières.

La commission Urbanisme et voiries

2018 a vu aboutir les réflexions et les études de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue du Port engagées depuis plusieurs années. Les travaux de réseaux ont commencé cet automne et vont se poursuivre en 2019 avec les travaux de voirie, de reconstruction du pont et une repose du monument aux morts début 2020.

> **La commission a poursuivi ses travaux sur l'élaboration du PLUi** - cartes de zonage, règlement des différentes zones, options d'aménagement des zones habitables - qui devrait être approuvé l'année prochaine, elle a également continué ses réflexions et ses propositions sur le futur quartier du Champ Pinson, dont l'appel à aménageur sera conclu au premier semestre 2019.

La commission Vie Associative

Le tissu associatif est en constante mouvance, c'est ce qui fait sa force, ce qui le fait vivre et progresser.

Cette année encore la municipalité a eu à cœur d'aider la cinquantaine d'associations qui le compose afin de lui permettre de fonctionner le mieux possible. Cela s'est traduit par des mises à disposition gratuites de salles de façon à satisfaire tout le monde, bien que la tâche ne fût pas facile ce second trimestre, compte tenu des déboires que nous avons subis sur l'Espace Michel Crépeau. Leur patience et leur compréhension suite aux nombreux changements de salles rendus nécessaires par les sinistres montrent la qualité de nos échanges. À cela il ne faut pas oublier d'ajouter les moyens techniques, administratifs et financiers stratégiquement étudiés par les commissions ad'hoc en fonction de chaque projet. L'accent a également été mis sur les opérations visant à créer un dynamisme inter-associatif toujours plus fort, comme le désormais traditionnel Parcours du Cœur ou la Fête du Port du Plomb qui réunissent de nombreuses associations pour un public de plus en plus fidèle et enthousiaste.

> **En participant à chaque assemblée générale, la commune reste au plus près des acteurs et des bénévoles des associations.** C'est ce qui nous permet de travailler ensemble dans un esprit commun au service des habitants. Plusieurs réunions annuelles réunissant l'ensemble des associations nous permettent également de mieux échanger et de prendre en compte les besoins et les attentes de chacune. Chaque année, des associations cessent leur activité et d'autres démarrent avec de nouvelles idées, de nouveaux projets. Cela prouve à quel point Nieul est et reste une commune vivante. Merci à tous ces bénévoles !



• 14 juillet 2018 : les associations étaient au rendez-vous, comme à chaque fois !

La commission Culturelle



• Première bourse aux livres, salle Saint-Blaise en juin.

L'année culturelle 2018 a affiché une programmation toujours variée, afin de mieux coller aux attentes du public.

Théâtre, cinéma, concerts et les incontournables Fête des arts et feu d'artifice. Nous avons dû abandonner de belles programmations en lien avec la Coursive et le Conservatoire, entre autres, suite aux dégâts des eaux de la salle de la Coubre.

Une première cette année avec la bourse aux livres, issue des désherbages successifs de la bibliothèque. Chacun y trouva le plaisir de s'approprier des ouvrages, des DVD, selon ses goûts pour une somme dérisoire. Un beau dimanche culturel avec la carte blanche à Philippe Jourdain et son Big Band, pour animer cette journée.

> **L'année 2018 se termine le 15 décembre avec le concert de Noël, le « Shower Power » point d'orgue d'une belle année culturelle !**

La commission Environnement

La commission environnement a poursuivi ses travaux sur plusieurs axes et notamment : le zéro pesticide : imposé aux collectivités locales par la loi depuis le 1^{er} Janvier 2017, il sera étendu aux particuliers le 1^{er} janvier 2019. Depuis plusieurs années la commune s'était inscrite dans cette démarche, diminuant très fortement l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts et de la voirie, privilégiant les techniques mécaniques et de fauchage tardif. À nous, particuliers, de contribuer à cet effort en désherbant manuellement nos trottoirs. Communiquer, informer, et contrôler. La question des pollutions est au cœur de nos réflexions : nous sommes intervenus auprès d'un professionnel ayant pratiqué un désherbage chimique à proximité d'un cours d'eau. Le travail se poursuit également avec les agriculteurs, afin de diminuer les risques lors des épandages. C'est l'enjeu majeur de ces prochaines années, celui de l'environnement et de la santé publique.

L'embellissement de l'espace public : Un groupe de travail associant agents municipaux et élus a proposé des mesures d'amélioration du fleurissement, en particulier au niveau des ronds-points. Le cimetière fera aussi l'objet d'une réhabilitation des espaces verts et des plantations.



• Concilier l'activité agricole et les enjeux environnementaux : un objectif majeur de la commune.

Pas de Fête des Arts sans artistes... Ni sans "accueillants"

Dans ses premières années, la Fête des Arts s'ouvrait seulement aux artistes nieulais dans leur environnement familial. Il est vite apparu que nombre d'artistes extérieurs souhaitaient participer à la fête. C'est ainsi que naissaient les « Nieulais accueillants ».

Souvent amateurs d'art mais aussi prêts à ouvrir leur maison ou leur jardin pour recevoir des artistes. Des hôtes généreux et conviviaux ! Ces Nieulais accueillants ont contribué à donner à la Fête des Arts un élan supplémentaire grâce à un éventail de talents toujours plus vaste, empêchant ainsi la manifestation de se scléroser. Nous avons voulu les remercier pour leur engagement à nos côtés. Deux « accueillants », Monsieur Daniel Millot et M. Mme Couillaud ont répondu à nos questions.

Comité de Rédaction : Outre votre générosité consistant à ouvrir votre propriété au public, qu'est-ce qui a motivé votre implication dans la Fête des Arts depuis des années ?

M. Mme Millot : Le désir de participer à la vie culturelle nieulaise, de faire découvrir un espace au centre du village abrité derrière de hauts murs, de faire de belles rencontres avec les visiteurs

M. Mme Couillaud : L'envie de contribuer à cette fête. Nous sommes des passionnés de peintures artistiques et il nous a semblé important d'ouvrir notre jardin et notre maison pour un accueil chaleureux.

C. R : Pourquoi accueillir des artistes ?

M. Mme Millot : Au départ nous connaissions

Corine Pleindoux qui était nieulaise et avait réalisé le portrait de notre petite fille, puis nous avons été mis en relation avec Éric Bertaux, Francine Gautreau et Patrice Larue. Cette année nous avons eu le plaisir d'accueillir Brylinska, artiste nieulaise dont les grandes toiles se mariaient superbement avec l'environnement des grands arbres. Nous avons aussi fait une place à notre amie Barbara Ströbel, jeune et talentueuse photographe, hélas prématurément disparue il y a quelques mois. Des relations amicales se sont nouées avec les artistes que nous avons grand plaisir à retrouver chaque année.

M. Mme Couillaud : Souvent ce sont des amis peintres, à qui l'on a proposé de s'inscrire un jour à cette fête, ils sont devenus depuis incontournables



M. et Mme Millot



M. et Mme Couillaud

et fidèles. D'autres se sont greffés au fil du temps. La convivialité autour d'une bonne table fait le reste, c'est un prétexte à la fête à la maison !

C. R : Et pourquoi accueillir du public et accepter d'ouvrir votre maison ou votre jardin ?

M. Mme Millot : Je m'efforce à être présent tout au long des deux jours pour accueillir les visiteurs (807 cette année), répondre à leurs questions sur l'histoire de la maison, son environnement, la présence des platanes géants, voire même le potager qui attire aussi de nombreux curieux

M. Mme Couillaud : Chaleur et plaisir de recevoir des publics divers et variés, mais toujours intéressés, d'où émane forcément un partage de discussions sur l'art... et le jardin.



CARTE BLANCHE À JEAN-CLAUDE MUZARD : "MELTING-POT MUSICAL" LE 23 MARS 2019 À CORDOUAN

Arrivé avec Martine à Nieul en 2008, Jean-Claude Muzard respire chez nous l'air propice à ses deux passions : la musique et la peinture. Il nous dessine aujourd'hui le chemin musical qui l'a mené jusqu'ici.

Comité de Rédaction : La musique et vous, c'est depuis quand ?

Jean-Claude Muzard : Depuis toujours... bercé par les rythmes et les couleurs du Maroc où je suis né, un proche m'a offert pour mes 15 ans un harmonica diatonique apparemment ordinaire... et pourtant... ce petit instrument m'a ouvert les yeux : je pouvais m'exprimer par la musique... bien mieux que par les mots.

Et puis, en 1961, ce fut la France avec la rencontre d'ados de mon âge sur les airs yéyés des sixties. Ensuite la vie m'a imposé un petit intermède...

C. R : C'est comment aujourd'hui ?

JC. M : Depuis mon retour en pays rochelais en 2008, et en particulier grâce au Musée du Rock, de belles rencontres musicales m'ont amené à reprendre mon harmonica et mes percussions pour partager le blues, le rock ou le jazz avec d'autres musiciens de la région. J'ai également accompagné des cours de danse africaine à Nieul. Quelques notions de solfège acquises au Maroc et des heures de travail chez moi me permettent aujourd'hui d'explorer la planète musique. Un peu comme Toots Thielmans, musicien de jazz belge, défenseur de « l'humble harmonica ».

C. R : C'est quoi en fait ?

JC. M : La musique est essentielle dans ma vie. Elle m'accompagne. Comme la peinture, elle ouvre la porte à mes émotions vers le monde qui m'entoure. Elle me porte vers l'échange et la convivialité, vers l'autre en somme.

SACHEZ-LE



À compter du 4 janvier 2019, la bibliothèque vous accueille le mercredi matin de 10h00 à 12h00 en plus des horaires habituels.

L'incroyable aventure du FrePat et de son équipage

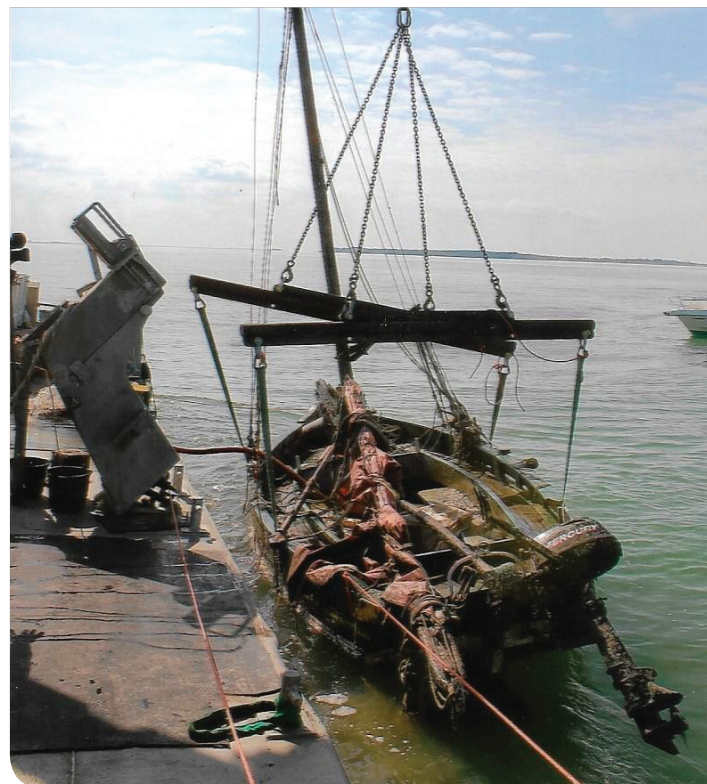
Le FrePat est un bateau de pêche mythique du port du Plomb, construit en 1942 pour le chalutage et la drague de pétoncles. Aujourd'hui à la retraite, il croise le long des côtes et dans le pertuis au gré des manifestations et des festivités.

Au mois de juillet, il se trouvait à Tonnay-Charente avec à son bord ses cinq membres d'équipage, Guy Fettig, Jean-François Barbin, André Gasset, Serge Lanoé et Christophe Mignien. De retour vers La Rochelle, les « copains d'abord », partis par beau temps sur la Charente, décident de faire une halte au nord-est de l'île d'Aix pour y "casser une croute" mais le mouillage tranquille n'a pas duré ! En raison du fort coefficient de marée, le vent s'est mis à monter et la mer à se creuser ; ils ont donc levé l'ancre plus tôt que prévu pour rejoindre le port du Plomb pour la pleine mer.

La partie n'était pas gagnée, mais tout à fait jouable pour des marins avisés et expérimentés comme nos cinq compères. Commencèrent alors les interminables virements de bords que les "voileux" connaissent bien lorsqu'il faut avancer contre le vent et la mer... Jusqu'au moment où, après la pointe Est de l'île d'Aix sur un nouveau virement de bord, une vague de travers a rempli le FrePat ; une seconde, plus scélérate que la première, l'a couché sur le côté !

« Rien eu à faire ! » témoigne Guy Fettig, le doyen de l'équipage. « Nous nous sommes retrouvés à l'eau tous les cinq le temps de le dire sans moyens de prévenir les secours, les appareils étant restés sur le bateau qui s'enfonçait ». Pas facile de réfléchir vite et bien dans ce genre de situation : fallait-il rester groupés sans paniquer en se laissant porter par le courant vers les filières à moules qui se trouvent entre l'île d'Aix et la côte de la baie d'Yves ? (trop dangereux compte tenu des vagues et des cordages remplis de coquillages coupants) ou bien se laisser porter vers la pointe de la Fumée ? (beaucoup trop loin et délicat compte tenu des enrochements à proximité de la côte).

« Nous avons donc essayé de rester groupés du mieux possible tout en nous



parlant et en criant en permanence pour s'encourager les uns les autres afin de garder le moral et de continuer à vivre en attendant le passage éventuel d'un bateau ! Nos gilets de sauvetage nous aidaient à nous repérer dans cette mer qui continuait à grossir. »

« Après plus d'une heure dans l'eau, nous voyons L'Espérance 1, un catamaran de la compagnie des croisières inter-îles qui croise dans le secteur pour des questions de confort de ses passagers mais la vedette passe loin de nous sans ralentir ! La situation devenait de plus en plus difficile d'autant plus que certains d'entre nous commençaient à être en hypothermie. Mais tout d'un coup, la vedette fait demi-tour revenant vers nos cinq naufragés seuls à la surface de l'eau. Il fallut encore attendre mais le moral était de nouveau plus fort. Un long moment de tactique et de technique commença compte tenu de la hauteur des francs bords de la vedette et des vagues avant d'être enfin hissés à bord pour savourer un bon café chaud. »

« Personne ne savait que le FrePat avait coulé, d'ailleurs le même après-midi un bateau de pêche semblait au niveau du pont de l'île de Ré. »

« Je vous assure que la solidarité, la fraternité entre les gens de mer ça existe, qu'une aventure comme celle-ci ça resserre les liens et ma foi : "les copains d'abord". »

Le FrePat retrouvé et renfloué il y a quelque temps sera d'attaque pour la prochaine fête du Port du Plomb nous assure Francis Thinard, Président des vieux gréements du port du Plomb.

Écrits tirés du récit de Guy Fettig, 73 ans, doyen de l'équipage.



Sylvain Jégo, 22 ans au service du football et des Jeunes

L'Association Sportive Maritime (ASM) existe depuis 1941, ce qui fait d'elle la plus ancienne association niéulaise. Elle compte aujourd'hui 170 licenciés qui y pratiquent le football. Son président, Sylvain Jégo, véritable passionné, a accepté de déléguer quelques instants le ballon rond pour répondre à nos questions.

Vous êtes président depuis maintenant 22 saisons, ce n'est pas rien. Comment expliquez-vous cette longévité ?

S. Jégo : Tout simplement grâce à la passion du sport

SYLVAIN JÉGO : PASSION « FOOT »

en général et à celle du football en particulier ; et à l'énergie nécessaire pour que notre club continue de vivre.

C.R : Vous accordez beaucoup d'importance à la jeunesse et à la formation. C'est une priorité pour vous ?

S. J : Absolument ! L'expérience s'acquiert par l'apprentissage, la formation et la volonté de réussir ; la jeunesse est le vivier de nos équipes Seniors. D'ailleurs nous avons recruté depuis quelque temps, en contrats d'apprentissage (CFA sport Animation) deux jeunes de 20 et 23 ans. Ils entraînent les jeunes le mercredi puis les accompagnent et les encadrent lors de leurs déplacements les week-ends. Mais cela a un coût ! Il nous faut déboursier 600 € bruts par mois et par apprentis, certes nous avons une compensation de La Fédération Départementale de 2 000 € sur l'année mais voyez, il en manque quand même ! Heureusement nous avons différents partenaires privés et publics qui croient en notre action et qui

nous aident du mieux possible ! Mais combien de temps encore ?

C. R : Quel serait votre souhait pour les saisons à venir ?

S. J : Comblé le trou actuel de la catégorie 17/19 ans de façon à pouvoir continuer de jouer en catégorie Seniors. Faire vivre ce club avec les collègues qui m'entourent sur qui je sais pouvoir compter et pourquoi pas avec des nouveaux ! Ne pas laisser écrouler cette structure mise en place par nos anciens et pas simple à maintenir debout. Et puis je préfère voir les gamins courir sur un terrain plutôt que derrière leurs consoles de jeux ou à traîner dans la rue. Enfin je voudrais adresser mes remerciements à nos partenaires, à la mairie, aux habitants de notre commune qui nous reçoivent très sympathiquement lors de notre passage pour les calendriers annuels.

+ Rens. ASM : 05 46 37 45 63 ou 06 81 21 93 53
www.maritime.assoc-sportive@orange.fr



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Suite à la tempête Xynthia en 2010, la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet aux services municipaux de gérer au mieux les situations de crise, de l'alerte émise par la préfecture jusqu'au retour à la normale. Ce document obligatoire, est une des composantes du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Communauté d'Agglomération.

Pour la gestion des alertes météorologiques, la commune se réfère évidemment aux alertes réglementaires de la Préfecture mais également aux alertes de vigilance de Météo France. Ainsi, en cas d'alerte orange, des mesures d'information et de sécurité sont immédiatement mises en oeuvre par les services municipaux selon des procédures préétablies. En cas d'alerte rouge, le maire déclenche le PCS ; tous les moyens sont alors mis en oeuvre pour alerter la population. À Nieul-sur-Mer les principaux risques concernent les phénomènes naturels dont la tempête, les vents violents et les submersions marines.

Le Plan Communal de Sauvegarde constitue un recueil et un repère de procédures et de données ; il est consultable sur le site internet de la commune (rubrique vivre à Nieul).

Comme chaque année, nous vous rappelons en synthèse les règles de prudence et de sécurité en cas d'alerte.

+ Pour rester informés

Mairie de Nieul-sur-Mer : 05 46 37 40 10

www.nieul-sur-mer.fr

Préfecture : 05 46 27 43 00

France Bleue La Rochelle : fréquence 98-2

Météo France : 0892 68 02 17 ou www.meteo.fr

LES GESTES À NE PAS OUBLIER



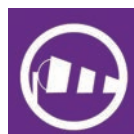
En cas de submersion marine

- Coupez gaz et électricité
- En cas de montée des eaux, montez à l'étage de votre habitation ; à défaut mettez-vous en hauteur
- Faites une réserve d'eau potable et de denrées alimentaires
- Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes téléphoniques
- N'empruntez pas les chaussées inondées
- Ne quittez pas votre habitation ; n'évacuez que sur ordre du maire ou des services de secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ; il y sont accueillis et encadrés



En cas de séisme

- Éloignez-vous des fenêtres
- Restez chez vous : abritez-vous sous des meubles solides, près d'un mur porteur ou dans un angle de votre habitation
- Écartez-vous des poteaux électriques
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et coupez le moteur
- Ne descendez pas de votre véhicule : attendez la fin de la secousse



En cas de tempête et/ou de vents violents

- Abritez-vous dans un bâtiment
- Fermez portes et fenêtres
- Écoutez la radio locale
- Évitez de sortir
- Débranchez les appareils électriques
- Rangez ou décrochez les objets pouvant chuter
- Ne vous promenez pas le long du littoral
- Ne touchez en aucun cas les câbles ou fils électriques tombés au sol
- Si vous êtes en voiture, réduisez votre vitesse

Réserve communale : un pour tous et tous pour un !

Vous avez envie de vous investir dans une solidarité de proximité ? Vous souhaitez apporter votre aide ou voulez que la commune puisse faire appel à vous en cas de catastrophe ou de sinistre ? Alors rejoignez la réserve communale de Nieul-sur-Mer.

En cas de catastrophe naturelle notamment, vous pourrez venir en aide aux services municipaux, aux secouristes et aux pompiers intervenant sur la commune dans l'aide aux sinistrés ou dans la remise en état du territoire communal. Pour y participer, il suffit d'être majeur. Il n'y a pas de condition particulière de recrutement. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu entre vous et le maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre. Le bénévole se met à disposition des services publics et intervient sous l'autorité du maire.

+ | **Rens. mairie ou police municipale :**
05 46 37 40 10



En 2010, des bénévoles ont rejoint les services municipaux pour gérer les dons faits aux sinistrés de Xynthia.



Solidarité communale : être plus efficace ensemble

La gestion d'une crise ou d'une catastrophe naturelle n'est jamais simple. Dans l'urgence et face à des situations parfois très difficiles, il faut réagir vite et efficacement.

Pour ce faire, le maire mobilise l'ensemble des services municipaux qui sont réquisitionnés. Malheureusement en fonction de la nature du sinistre et des possibilités de la commune, les seuls moyens humains, techniques et matériels communaux peuvent ne pas suffire.

Aussi pour anticiper le mieux possible la gestion de crise majeure, la commune de Nieul-sur-Mer a proposé à ses communes voisines de passer un partenariat de mise à disposition de moyens. Les communes de Puilboreau et Lagord ont répondu à l'appel. Une convention a été conclue avec ces deux communes pour mutualiser nos moyens et nous venir en aide mutuellement en cas de sinistre. Une aide réciproque qui se mettra en place sur un simple coup de fil et qui permettra ainsi de renforcer de façon significative nos moyens respectifs, au service des populations.

Personnes vulnérables : signalez-vous

En cas de sinistre, de catastrophe naturelle ou de tout événement majeur sur la commune, la municipalité doit pouvoir identifier les personnes les plus fragilisées en raison de leur isolement, de leur état de santé, de leur manque d'autonomie...

Ces personnes, ainsi repérées, font dès lors l'objet d'une attention toute particulière et sont évidemment les premières bénéficiaires des dispositifs d'aide et de soutien mis en place. Elles peuvent notamment être prises en charge plus rapidement par des structures spécialisées en cas d'évacuation ou si elles ont besoin de soins particuliers.

Ce registre est notamment utilisé dans le cas du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et du Plan canicule. Par exemple, en cas de fortes chaleurs se prolongeant sur plusieurs jours, les personnes qui se sont inscrites sur le registre reçoivent alors un appel téléphonique émanant du Centre Communal d'Action Sociale afin de s'assurer qu'elles ne courent aucun danger. Un passage au domicile de la personne est parfois également programmé. En 2018, ce sont 87 personnes qui ont fait l'objet d'attentions particulières de la part des différents élus et bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale.



N'hésitez pas à vous signaler et à demander votre inscription au « registre des personnes vulnérables »

+ | **Rens. CCAS :**
05 46 37 72 86

Banquets des aînés : on vous attend !

Le traditionnel repas des aînés de la commune se déroulera à l'Espace Michel Crépeau le 3 février prochain, à partir de 12h00.

Organisé par le Centre Communal d'Action Sociale, cet événement est un moment phare pour la commune car il permet à tous nos seniors de se retrouver dans un moment convivial et dans un esprit festif ! Le repas sera cette année concocté par le traiteur Arsonneau qui a déjà œuvré pour cet événement et pour la plus grande joie de nos papilles. Le Comité des fêtes a invité pour l'occasion, la chanteuse musicienne, Cathy Joubert dont la réputation n'est plus à faire et qui saura, sans nul doute, faire « guincher » l'assemblée. Ce repas est ouvert à tous les nieulais de plus de 70 ans, moyennant une participation de 5 € et 26 € pour leurs accompagnants de moins de 70 ans.

+ Rens. CCAS : CCAS : 05 46 37 72 86



Banquet 2018 : salle comble, comme chaque année !

Trois bacs sont installés sur le territoire de la commune : au Port du Plomb et sur les parkings du Digolet et du Pas de l'assassin.



Des bacs à marée sur le littoral

Le principe du bac à marée est simple : lors de vos promenades sur le littoral, vous trouvez des déchets rejetés par l'océan, vous les ramassez et vous les déposez dans le bac mis à votre disposition.

Ainsi collectés, il devient plus facile de « nettoyer » le littoral, d'éviter que ces déchets ne retournent à l'eau à la prochaine marée et d'aider à la dépollution de l'océan.

L'installation des bacs est une initiative des agents municipaux bénévoles du PRE* qui ont, sur leur temps personnel et avec le soutien de la municipalité, imaginé le projet et construit les structures à partir de caisses aimablement données par l'entreprise de maçonnerie nieulaise « Lucien Blot & fils » que nous remercions chaleureusement. L'équipe de Propreté Urbaine se charge de vider les bacs, d'estimer le volume et la nature des déchets collectés et de les trier pour en assurer la valorisation.

Une démarche simple qui peut faire de votre promenade une action citoyenne.

+ Rens. Mairie : 05 46 37 40 10

* Préserver et Respecter l'Environnement

À SAVOIR

Vous pouvez déposer dans les bacs à marée : verre, plastiques (bouteilles, pots...), déchets issus des parcs ostréicoles, canettes, pneus, tuyaux, cordages, ferrailles, emballages...

Vous ne pouvez pas déposer : bois, végétaux, animaux morts, ordures ménagères, déchets organiques...

Démarchage à domicile : restez vigilant !



Nieul-sur-Mer n'est pas une cible privilégiée des démarcheurs à domicile, néanmoins il arrive que des habitants nous signalent de tels agissements, notamment en période estivale. Voici en synthèse ce qu'il faut savoir sur le démarchage à domicile :

- **Le démarchage à domicile est règlementé par arrêté municipal :** le démarchage « sauvage » est interdit et donc sanctionné
- **Les sociétés souhaitant démarcher sur la commune** doivent au préalable se faire connaître en mairie
- **Un registre des sociétés identifiées** est consultable en mairie
- **Le fait de s'être identifiée en mairie** n'autorise pas la société à se dire accréditée par la commune, la mairie ne délivre pas d'accréditation
- **Lorsque la commune est informée d'un démarchage**, une information est systématiquement portée sur le site internet www.nieul-sur-mer.fr ainsi que sur les panneaux électroniques
- **Les personnes qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives** doivent le signaler sans tarder à la police municipale ou à la brigade de gendarmerie de Nieul.

+ Rens. Police municipale : 05 46 37 88 62

Déjections canines sur le domaine public : chiens responsables, maîtres coupables.

Pollution visuelle, pollution du sol, risque de chutes, contamination, désagrément pour les agents qui nettoient les espaces verts, les enfants qui jouent dans le parc... Malgré les actions de sensibilisation déjà mises en place, nous constatons que trop fréquemment les propriétaires de chien ne ramassent pas les déjections de leur animal. La commune fait ce qu'elle peut pour nettoyer mais elle n'est pas tenue de faire l'impossible. Et on peut s'interroger sur l'opportunité de dépenser le denier public des Nieulais pour nettoyer les incivilités des propriétaires d'animaux indisciplinés... Les gestes élémentaires sont pourtant simples : tenir son chien en laisse, se munir d'un sac à chaque promenade et ramasser les déjections.

SACHEZ-LE ! Le maire vient de prendre un arrêté interdisant les déjections canines sur le territoire communal. Tout propriétaire de chien contrevenant est donc désormais passible d'une amende de 35 € à 1 500 € (conformément au code de la voirie routière et au code pénal).

+ Rens. Police municipale : 05 46 37 88 62

2019 : TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ ÉLECTORALE



Être assesseur dans sa commune

S'inscrire comme assesseur lors des élections, c'est devenir acteur de la démocratie en donnant un peu de son temps au déroulement d'un scrutin local, national ou européen. Tout citoyen électeur de la commune peut devenir assesseur et participer aux opérations de dépouillement.

Si vous souhaitez devenir assesseur volontaire et participer à la démocratie locale, déposez ou envoyez en mairie votre candidature par courrier simple en indiquant vos prénom, nom, adresse, téléphone et mail.

+ | Rens. Affaires générales : 05 46 37 40 10 ou etatcivil@nieul-sur-mer.fr

RAPPEL

Pour gagner du temps...

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de vous inscrire sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372 afin de faire vos démarches en ligne : demandes d'actes d'état civil, déclaration d'urbanisme, recensement citoyen...

Nous vous rappelons également que la commune de Nieul-sur-Mer n'est plus habilitée pour délivrer les cartes nationales d'identité et les passeports (qu'il s'agisse d'un document initial ou d'un renouvellement). Ces démarches ne peuvent se faire qu'auprès de mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique. Les communes les plus proches sont : La Rochelle, Lagord, Aytré, Marans, Châtaillon et La Jarrie. Avant tout déplacement, pensez à prendre rendez-vous avec la mairie de votre choix, les délais d'attente étant relativement longs.

+ | Rens. Affaires générales : 05 46 37 40 10

Réforme électorale : mise en place du répertoire électoral unique.

À compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont modifiées ; pour les électeurs, le principal changement réside dans la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée au 31 décembre ; actuellement, passé cette date et sauf cas particulier, l'électeur ne peut voter à aucun scrutin de l'année suivante.

La réforme supprime également la possibilité pour les Français établis à l'étranger de s'inscrire simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Ainsi, dorénavant, **les demandes d'inscription déposées par les électeurs seront instruites tout au long de l'année.** La décision d'inscription est prise par le maire avec un contrôle a posteriori par une commission de contrôle. Il en est de même pour les décisions de radiation.

L'INSEE applique directement dans le nouveau répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française en les rattachant à leur commune de résidence. La commune quant à elle applique dans le REU les nouvelles inscriptions validées par le maire, les radiations pour perte d'attache communale constatée par le maire, les radiations volontaires et les décisions d'inscription ou de radiation prononcées par la commission de contrôle.

Ainsi le répertoire électoral est mis à jour en continu à travers un système de gestion entièrement automatisé.

Les nouveaux commerces

Les Barjos changent de propriétaires !

Pauline et Vincent sont heureux de vous accueillir depuis le 15 novembre 2018 du mercredi au dimanche à partir de 9h00 et en journée continue.

+ | Rens. www.lesbarjos.com
05 46 37 47 35

La société ACTIV Travaux

vous accompagne, particuliers ou professionnels, dans vos projets de rénovation, extension, embellissement de biens immobiliers. Isabelle Denis-Valance, courtier en travaux, vous aide et vous conseille de la conception à la remise des clés, grâce à son expérience et au travers d'un réseau de professionnels du bâtiment qualifiés et animés.

+ | Rens. 06 45 24 52 00

Audition du Moulin

Amélie Bertrandie, audioprothésiste D.E, vous accueille du mardi au vendredi (C.Cial du Moulin des Chênes verts) et vous conseille pour trouver la solution la plus adaptée à vos besoins. Rdv d'information bilan auditif, essai d'aides auditives gratuits.

+ | Rens. 05 46 07 37 87

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

La parole est aux nieulais

Et si pour une fois, nous laissons les nieulais prendre la parole ? Pendant un peu plus de 3 ans de mandat, les élus de l'opposition ont pris note de toutes les questions posées par les habitants de Nieul-sur-Mer et de leurs remarques à l'occasion des conseils municipaux. De nombreuses demandes ont été faites pour les rues, leur nettoyage, l'abattage d'arbres, la circulation (notamment à Lauzières), le stationnement... et pas forcément suivies de

réponses ou d'actions. Certaines ont même fait l'objet de plusieurs doléances, répétées... mais sans succès non plus. Rassurez-vous les conseillers municipaux que nous sommes n'ont pas obtenu non plus de réponse... Ceci n'est guère étonnant puisque même les débats du conseil municipal ne font l'objet d'aucun écrit ! D'ailleurs, il n'y a pas de panneau d'affichage pour l'expression des nieulais si l'on omet les panneaux numériques aux entrées de la

commune et monopolisés par la majorité actuelle.

Peut-être vous sentez-vous concerné.e et avez envie de vous faire connaître ?

Nous sommes à votre écoute :

Philippe Durieux : 06 19 32 17 70

Jacqueline Chevallier : 05 46 37 21 39

Christian Tavarès : 05 46 37 37 08

Michel Durrant : 05 46 56 44 38.

JANVIER

DIMANCHE 13 JANV.

De 14h à 18h



Galette dansante

Organisée par le Comité des fêtes
Salle du Phare de la Coubre
Rens : 06 85 72 50 24



DIMANCHE 20 JANV. À 15h



Cinéma en hiver

La guerre des boutons
d'Yves Robert (1962)
Salle du Phare de Cordouan
Entrée 3€
Gratuit jusqu'à 18 ans



FÉVRIER

SAMEDI 2 FEV. À 20h30



Cinéma et rencontre avec Yvan Bourgnon

En équilibre sur l'océan
suivi d'une séance de dédicace
Salle du Phare de Cordouan
10 € adultes - 6 € - de 16 ans



DIMANCHE 3 FEV. À 12h

Banquet des aînés

Organisé par le CCAS
Salle du Phare de Cordouan
Sur réservation - Rens : 05 46 37 72 86



DIMANCHE 10 FEV. De 9h à 17h

Vide ta chambre

Organisé par l'AIPE
Salle du phare de la Coubre
Plus d'information sur la page facebook de l'AIPE



DIMANCHE 17 FEV. À 15h



Cinéma Belle et Sébastien 2

De Christian Duguay
Salle du Phare de Cordouan
Entrée 3€
Gratuit jusqu'à 18 ans



JEUDI 28 FEV. De 14 à 16h

Atelier peinture sur galets

Dans le cadre de la Fête du port du Plomb
"Si la mer m'était contée"
Bibliothèque municipale
Sur inscription au 05 46 37 39 18

MARS

VENDREDI 1 MARS de 18 à 20h

SAMEDI 2 MARS de 10 à 19h

DIMANCHE 3 MARS de 10 à 18h

Salon du vin Bio

Organisé par le Rotary Club de la Rochelle Atlantique
Salle du Phare de la Coubre
Entrée 4€, verre de dégustation gratuit



FESTIVAL DU CONTE



Dimanche 31 mars à 15h

Espace Michel Crépeau, Salle du phare de Cordouan

Un spectacle tout public, à partir de 8 ans
Entrée 3€, gratuit jusqu'à 18 ans
Plus d'infos : www.thierry-beneteau.fr

La commission municipale chargée de la programmation culturelle est très heureuse de vous faire partager un voyage poétique et musical aux côtés de Thierry BENETEAU, conteur et musicien et Serge Leverrier, musicien. À travers cinq contes de passages, ce spectacle est une invitation à voyager d'un monde à l'autre, entre le connu et l'inconnu, le familier et l'étranger, l'ici et l'ailleurs. Les passages que la vie nous impose, la naissance, la mort, les rites, les épreuves. Mais aussi les chemins inattendus, improbables, ceux qui nous surprennent.

SAMEDI 9 MARS à 17h

Thé, café, chocolat et poésie

Printemps des poètes, organisé par l'association
Tambours d'Aurore
Salle du phare de Cordouan
Entrée libre - Chacun peut venir partager un poème et/ou une pâtisserie



DIMANCHE 10 MARS de 9h à 18h

Vide dressing solidaire

Organisé par l'association Capsul'aventure
pour une action de solidarité scolaire au Sénégal
Salle du Phare de la Coubre et Chassiron
Entrée libre au Public - Exposants : 10 € les 3 mètres
Renseignements et réservations au 06 82 18 71 83
ou capsulaventure@gmail.com



SAMEDI 16 MARS à 19h30

Repas dansant

Organisé par le Comité des fêtes
Salle du Phare de la Coubre
Rens : 06 85 72 50 24



SAMEDI 23 MARS à 20h30

Concert melting pot musical

Avec MOZAÏK, SOULSOUNDZ, JEANCRIZ
et BERNARD et JEAN-CLAUDE
Salle du Phare de Cordouan
Entrée 3€ - gratuit jusqu'à 18 ans



DIMANCHE 31 MARS De 8 à 17h



Vide greniers

Organisé par
l'association
"Du bonheur pour le Mali"
Salle du phare de la Coubre
5€ le mètre linéaire
Rens. et inscription avant le
28 mars : 06 19 94 28 56 et
05 46 37 45 03 (HR)



AVRIL

DU LUNDI 1 AU VENDREDI 12 AVRIL

Horaires mairie

Exposition du Club Photo

Organisée par le Club photo sur le thème
"Texture" et "Métiers d'art" - Présence des
photographes les mercredis
Hall de la Mairie

SAMEDI 6 AVRIL à 20h30

Chorus show : Libre !

Présenté par La puce à l'oreille, en partenariat avec
la Municipalité, 3 chorales pour un seul message
"Libre" avec le Choeur Gospel de la Rochelle, Les
Voisins-Voisines et The Buzz
Entrée : 15 € - étudiants, demandeurs d'emploi,
moins de 18 ans : 8 € - Billets en vente sur place à
partir de 19h - Réser : www.lapucealloreille.net



SAMEDI 6 AVRIL à 15h

Parcours du cœur

Organisé par la commission municipale
chargée de la vie associative et l'ensemble des
associations nieulaises
Inscription libre et gratuite - Plus d'info sur
www.nieul-sur-mer.fr - Don sur place possible, au
profit de la Fédération Française de Cardiologie



SAMEDI 13 AVRIL de 13h30 à 23h

Concours officiel de pétanque

Organisé par la Pétanque nieulaise
Parc municipal - Réservé aux licencié(es)

JEUDI 18 AVRIL de 14 à 16h

Atelier "mouette en papier"

Dans le cadre de la Fête du port du Plomb
"Si la mer m'était contée"
Bibliothèque municipale
Sur inscription au 05 46 37 39 18

LUNDI 22 AVRIL à 11h

Chasse aux oeufs

Organisée par le Comité des fêtes,
en partenariat avec l'AIPE
Parc municipal - Rens : 06 85 72 50 24

Organisé par la municipalité.



À l'Espace Michel Crépeau, entrée libre sauf mention contraire.

+ retrouvez l'agenda complet des manifestations sur www.nieul-sur-mer.fr
+ retrouvez les manifestations municipales sur notre Facebook

